



# Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 23 mai 2022

Au Conseil communal  
de la Commune de Montilliez

## Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi  
➤ sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),  
➤ du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter le rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2021.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	1 – 5
1	Administration générale	5 – 8
2	Finances	8 – 12
3	Domaines et bâtiments	12 – 15
4	Travaux	15 – 18
5	Instruction publique et cultes	18 – 20
6	Police	20 – 25
7	Sécurité sociale	26 – 30
8	Services industriels	30 – 31
9	Conclusion	32

## 0 Organisation de la commune

### 0.1 Conseil communal

Le 7 mars 2021 a vu l'élection des autorités de Montilliez. Nous avons eu suffisamment d'inscriptions pour les sièges à repourvoir au Législatif, puisque 53 candidats figuraient sur la liste d'entente.

#### Organisation dès le 01.07.2021

Présidence  
Vice-présidence  
Secrétaire  
Scrutateurs  
Scrutateurs suppléants

#### Bureau du Conseil Communal

Menétrey Nicolas  
Longchamp Cédric  
Pittet Laureen  
Geinoz Jean-Claude, Menétrey Alain  
Dutoit Alain, Gerbex Raphaël



### Conseillers communaux :

Aubert David  
 Barde Cédric (assermenté membre le 04.10.21 – succède à Mermoud Alexandre Naz)  
 Bovard Luc  
 Calame Fabrice  
 Campana Gerardo  
 Chambettaz Valérie  
 Ciocca Jérôme  
 Dauppen Alister  
 Despont Olivier  
 Dupraz Jean-Philippe  
 Dutoit Alain  
 Ethenoz Philippe  
 Gachet Franck-Yves  
 Gaudard Patrice  
 Geinoz Jean-Claude  
 Gérard Patrick  
 Gerbex Raphaël  
 Gysin Eric  
 Hirschi Sébastien  
 Jatton Patrick  
 Longchamp Cédric

Manser Christian  
 Martin Claudia  
 Meige Pierrette  
 Menétrey Alain  
 Menétrey Nicolas  
 Mermoud Nicolas  
 Mermoud Alexandre Naz (démissionne le 04.10.21)  
 Mermoud Alexandre Plg  
 Mermoud Fabrice  
 Mivelaz Raphaël  
 Morend Yann  
 Panchaud Christophe  
 Picard Sandrine  
 Sberna Dominique  
 Schneeberger Thierry  
 Suter Marc  
 Tschudin Thomas  
 Waeber Mical  
 Weber Grégoire  
 Weiss Diane

### Suppléants :

Vautherin Didier  
 Sokol Cavin Marta

Ausoni Fabrice  
 Panchaud Samuel  
 Gonzalez José

### Commission permanente

#### Gestion – finances

Calame Fabrice  
 Dupraz Jean-Philippe  
 Ethenoz Philippe  
 Schneeberger Thierry  
 Tschudin Thomas  
 Morend Yann *supp.*

#### Urbanisme

Bovard Luc  
 Despont Olivier  
 Gachet Franck-Yves  
 Gysin Eric  
 Suter Marc  
 Weber Grégoire *supp.*

### Commissions thématiques

#### Infrastructures

Aubert David  
 Gérard Patrick  
 Gysin Eric  
 Meige Pierrette  
 Mermoud Nicolas  
 Morend Yann, *supp.*

#### Recours

Hirschi Sébastien  
 Mermoud Fabrice  
 Sberna Dominique

### Délégués aux associations intercommunales :

#### Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM)

Dupraz Jean-Philippe  
 Gaudard Patrice  
 Ciocca Jérôme  
 Weber Grégoire  
 Dauppen Alister *supp.*

#### Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE)

Ciocca Jérôme  
 Manser Christian  
 Gysin Eric *supp.*

#### STEP d'Echallens

Mermoud Nicolas  
 Mivelaz Raphaël *supp.*

#### Région du Gros-de-Vaud

Martin Claudia

#### Association intercommunale pour l'aménée d'eau d'Echallens et environs (AIAE)

Gaudard Patrice  
 Jatton Patrick  
 Mivelaz Raphaël *supp.*

#### Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ)

Mivelaz Raphaël  
 Gaudard Patrice *supp.*



**Groupement forestier de la Menthue**  
 Calame Fabrice  
 Hirschi Sébastien *supp.*

**Association de la STEP Echallens-Talent (ASET)**  
 Mermoud Nicolas  
 Mermoud Fabrice *supp.*

**Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EJAJE)**  
 Waeber Mical  
 Weiss Diane  
 Chambettaz Valérie *supp.*

**Commission de salubrité**  
 Deguara Rosmarie  
 Guizzetti François  
 Sberna Dominique

**0.2 Municipalité Organisation**

Municipal dès janvier 1994, puis élu Syndic depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, M. Jean-Claude Gilliéron a exprimé son désir de mettre un terme à ses activités communales pour prendre une retraite bien méritée. Lors de la dernière séance du Conseil communal de juin 2021, M. Gilliéron a été remercié et applaudi pour toutes ces nombreuses années au service de la collectivité et pour la gestion de nombreux dossiers, pas tous faciles à traiter.

Les élections communales du 7 mars 2021 ont permis d'élire les 4 municipaux ainsi que le syndic. 2 candidats à la Municipalité n'ont pas obtenu suffisamment de voix pour être élus.

**Syndic :** Leuba Daniel

**Vice-syndic :** Guizzetti François

**Municipaux :** Gaudard Xavier      Gay-Crosier Thierry      Panchaud Lionel

**Dicastères**

Daniel Leuba	François Guizzetti	Xavier Gaudard	Thierry Gay-Crosier	Lionel Panchaud
Administration générale Communication Ecoles Efaje Environnement Finances Informatique Personnel		Cimetières Déchets Pâturage Terrains Routes Voirie matériel		Aménagement du territoire Bâtiments Police des constructions Urbanisme
	Chemins, collecteurs des champs, Chemins forestiers Cours d'eau Eau Eclairage public Epuration Forêts Gaz SI Télé-réseau Voirie employés		Affaires militaires Affaires sociales Parcs et promenades Passeport-vacances Places de jeux PCi Police Santé SDIS Cultes Transports publics	



### 0.3 Administration

### Organisation

Secrétaire municipale	Pahud Monique	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe et préposée adjointe au CH	Reinhard Catherine	greffe municipal + CH
Archiviste	Berney Laurence	greffe municipal
Préposée au CH + étrangers	Curchod Véronique	CH
Boursier	Pillonel Pascal	bourse communale

#### Greffe municipal

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Suivi des dossiers de la police des constructions
- Autorisation de manifestation, loterie, loto
- Permis pour vente de boissons alcooliques
- Location des salles communales et refuge
- Permis de fouille
- Gérance des appartements et locaux commerciaux
- Vente des cartes journalières CFF
- Naturalisations
- Columbarium, cimetières
- Votations, élections

#### Bureau du contrôle des habitants et des étrangers (CH)

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières CFF
- Vente des sacs poubelles taxés

#### Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation de certains impôts (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition
- Mise à jour du site internet.

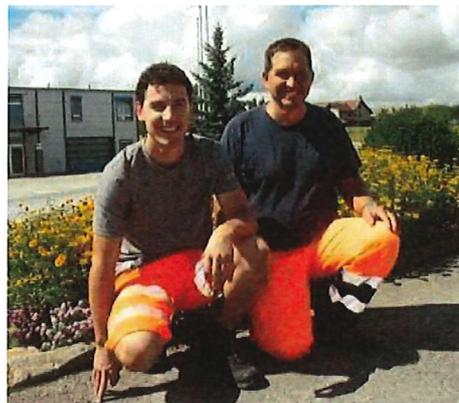


## 0.4 Employés communaux permanents

Depuis 2020, nous avons la chance de pouvoir compter sur nos deux collaborateurs de voirie, à savoir M. Sylvain Brandt (à gauche sur la photo) Agent d'exploitation polyvalent et responsable d'équipe ainsi que M. Adrian Michel (à droite sur la photo) engagé comme Agent d'exploitation polyvalent.

Les tâches principales de nos agents d'exploitation polyvalents sont les suivantes :

- Entretien et déneigement des routes, chemins et trottoirs
- Service de piquet neige
- Entretien des espaces verts, parcs et promenades
- Semis en serre, plantation et entretien des fleurs
- Entretien des bâtiments, accessoirement travaux de conciergerie
- Entretien du matériel, des machines et véhicules
- Entretien des forêts
- Surveillance de la STAP de Sugnens
- Surveillance de la déchèterie.



Nous profitons également de remercier les 35 personnes œuvrant chaque jour pour le bien de notre Commune sans être des employés communaux permanents.

## 1 Administration générale

### 1.1 Conseil communal

En 2021, le Conseil communal ne s'est réuni qu'à trois reprises à la grande salle de Poliez-le-Grand, en raison des restrictions liées à la pandémie : les 21 juin, 4 octobre et 13 décembre. Lors de ces séances, les 10 préavis relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités et acceptés par le législatif :

- PM 38-21 Modification Plan d'Affectation Communal et étude du Règlement PACom
- PM 39-21 Remplacement d'un véhicule de voirie
- PM 40-21 Comptes communaux 2020
- PM 01-21 Délégations de compétences pour la législature 2021-26
- PM 02-21 Indemnités des autorités de Montilliez pour la législature 2021-26
- PM 03-21 Arrêté d'imposition 2022
- PM 04-21 Indemnités de l'organe exécutif
- PM 05-21 Indemnités de l'organe législatif (présentation par le Bureau du Conseil)
- PM 06-21 Plafond d'endettement et plafond de cautionnement
- PM 07-21 Budget 2022

### 1.2 Municipalité

La Municipalité a tenu séance à 48 reprises en 2021 et traité environ une vingtaine de dossiers par séance.

Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leur dicastère et participent aux séances collégiales de l'exécutif :



- Leuba Daniel**
- Président du Codir de l'ASIRE ;
  - Vice-Président du Conseil des Communes ;
  - Délégué municipal à l'EFAJE.
- Guizzetti François**
- Président du groupement forestier de la Menthue ;
  - Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
  - Membre du comité directeur de l'AIAE ;
  - Président du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
  - Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
  - Délégué municipal pour le chemin des Blés ;
  - Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ;
  - Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens ;
  - Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
  - Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
  - Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
  - Délégué municipal au BPA ;
  - Délégué municipal pour la Biodiversité et les Castors ;
  - Membre du comité directeur de l'ASET.
- Gaudard Xavier**
- Délégué municipal à l'ASIRE ;
  - Délégué municipal à VALORSA ;
  - Délégué municipal à l'AIEHJ ;
  - Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
  - Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud.
- Gay-Crosier Thierry**
- Membre du Codir de la PCi Gros-de-Vaud ;
  - Délégué municipal à l'ARASPE ;
  - Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
  - Délégué municipal à l'Association de communes pour la caravane dentaire scolaire ;
  - Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
  - Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
  - Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
  - Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise ;
  - Délégué municipal à l'AIAE ;
  - Délégué municipal à l'AG du groupement forestier de la Menthue ;
  - Délégué municipal à l'EERV ;
  - Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne.
- Panchaud Lionel**
- Délégué municipal à l'ASET ;
  - Délégué municipal à l'ASIRE.



### 1.3 Administration

Le point de la situation au **Contrôle des Habitants** de Montilliez au 31.12.2021, c'est :



Pendant l'année 2021, 156 personnes sont arrivées et 132 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 20 naissances et compté 10 décès.

Durant cette année, la Municipalité a établi les rapports d'enquête dans le cadre des demandes de **naturalisation** de 8 citoyens, pour lesquels elle a, à chaque fois, délivré un préavis positif.

Les dossiers de la **police des constructions** sont toujours impactés par l'établissement d'une zone réservée sur l'ensemble de nos quatre villages. Le règlement de la zone réservée bloque toute nouvelle construction d'habitation dans la zone à bâtir, mais permet la transformation de bâtiments existants avec la création de quatre logements supplémentaires dans le cube existant.

A noter que 5 enquêtes publiques ont été publiées en 2021, soit :

- un couvert sur un carré de sable à Poliez-le-Grand ;
- deux PAC « pompes à chaleur » à Sugnens ;
- la transformation d'un bâtiment à Poliez-le-Grand ;
- la création d'une piscine chauffée à Sugnens.

Pour l'ensemble de nos 4 villages, ce sont 23 autorisations municipales qui ont été délivrées pour des réalisations de minime importance (pergolas, palissades, vélux, places de parc, serres, modifications de fenêtres, aménagements extérieurs, piscine hors sol, etc), ainsi que 12 autorisations pour la pose d'installations solaires sur toitures.

L'exécutif est sollicité ordinairement à maintes reprises tout au long de l'année afin de participer à des **manifestations** sportives, culturelles ou autres. Malheureusement, au vu du confinement et de l'annulation de toutes les rencontres et festivités, chacun a été privé de sortie récréative.

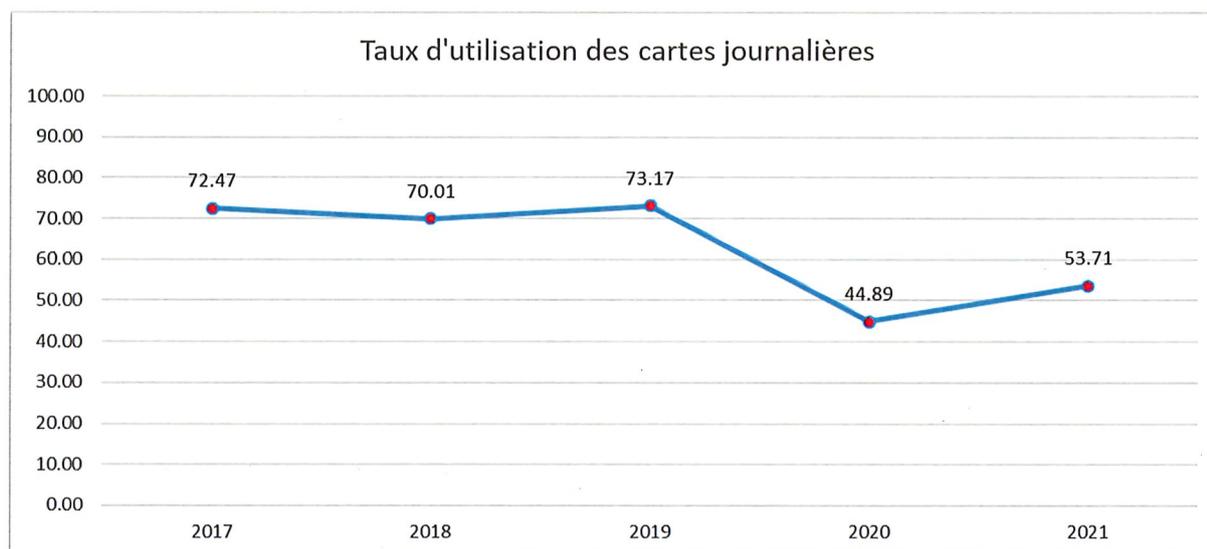
De son côté, en 2021, la Municipalité a dû annuler le repas des Aînés et le souper des employés, de même que les autres manifestations.

Le 1<sup>er</sup> août de nos 4 villages a pu quand même avoir lieu à la place des Tires à Sugnens sous le chapiteau de l'Alchimie. Plus de 300 personnes ont profité du spectacle de l'Ecole de cirque et des prestations musicales des Inoxydables. Nos 2 sociétés de Jeunesse ont mis la main à la pâte et contribué à la réussite de cette belle fête nationale.



## 1.4 Transports publics

La mise à disposition des cartes journalières est un service apprécié qui n'est plus à démontrer. Cependant, l'année 2021 et ses contraintes sanitaires ont encore rendu les transports publics nettement moins attractifs. Nous n'avons vendu que 53,71 % des cartes.



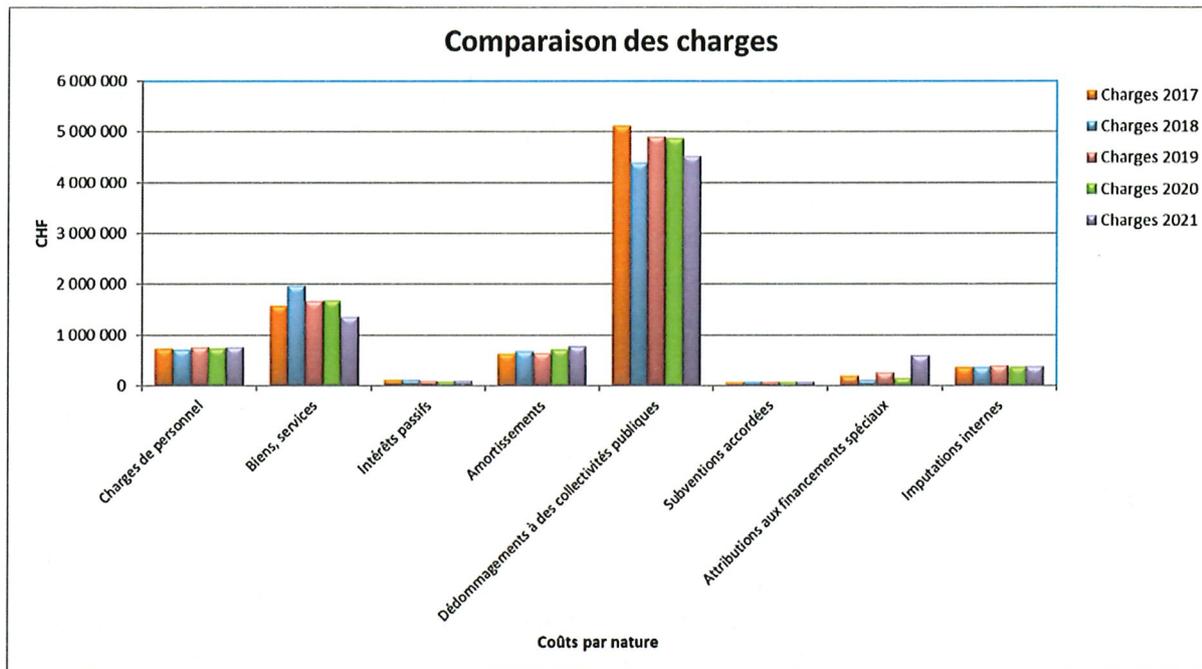
## 1.5 Communications

Contrairement à 2020 où une seule édition a été produite en raison du début de pandémie de mars 2020, le « Quart d'Heure de Montilliez » a été distribué au printemps et à l'automne 2021.

# 2 Finances

## 2.1 Synthèse générale

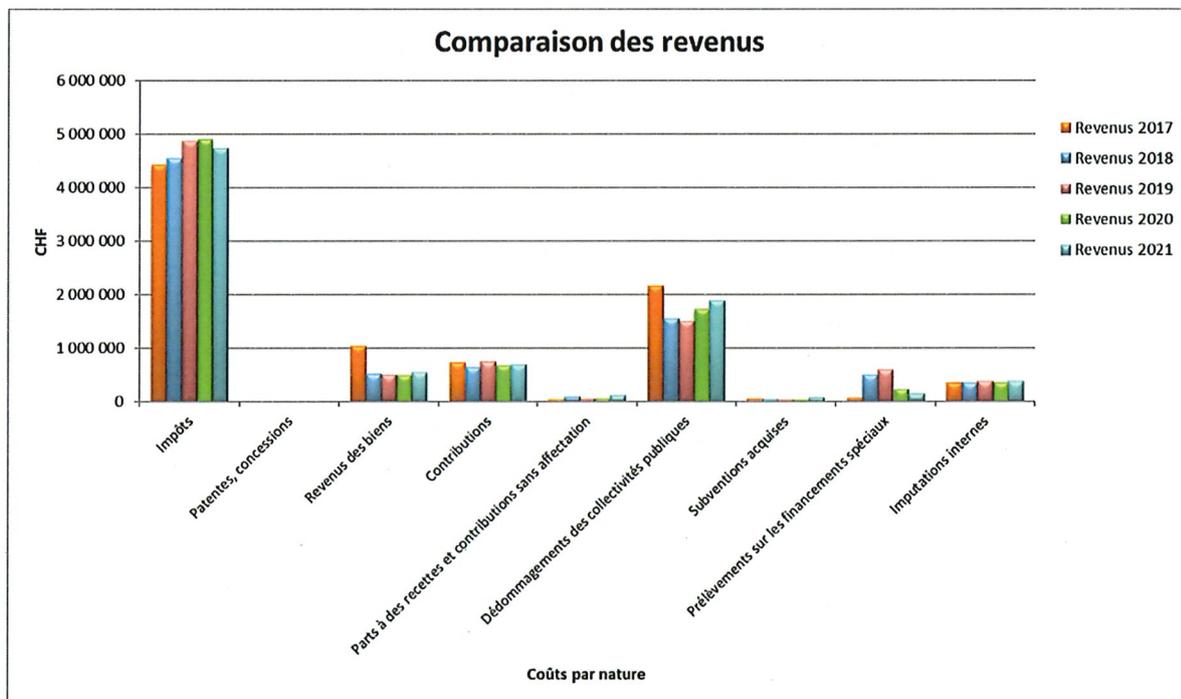
En comparaison avec 2020, l'exercice 2021 se solde par une diminution de charges globales de CHF 99'566.14 générée principalement par une diminution des dédommagements à des collectivités publiques (péréquation) et des biens et services (entretien routes).



Légende : Histogramme de la comparaison des charges 2017-2021

## 2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2021 se solde avec une diminution globale des revenus de CHF 45'602.16 sur les impôts de manière générale, compensée par une augmentation de revenus liée aux dédommagements des collectivités publiques (cohésion sociale).



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus 2017-2021



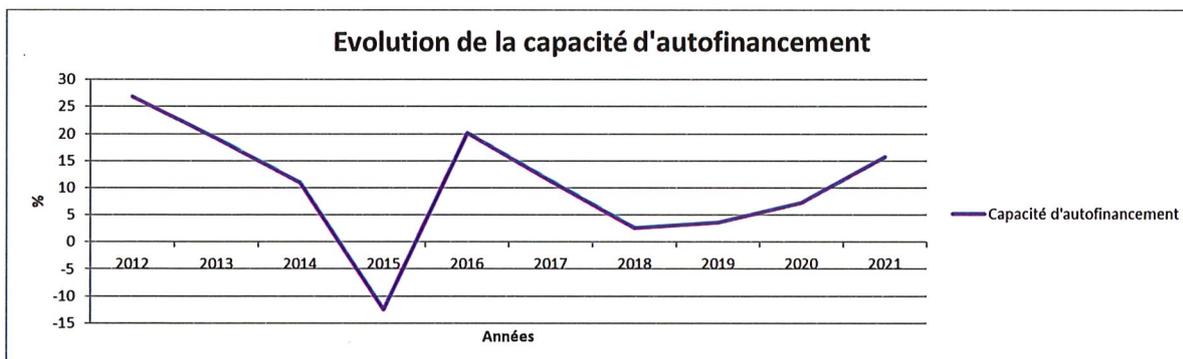
### 2.3 Compte de fonctionnement

Avec un budget 2021 prévoyant un excédent de charges de CHF 99'624 et un exercice sous revu bouclant finalement avec un excédent de revenus de CHF 699'781.82, nous avons pu effectuer des amortissements extraordinaires de CHF 50'000 pour l'éclairage public (Dommartin) et CHF 50'000 pour l'éclairage public LED. De plus, nous avons pu créer un fonds de CHF 150'000 afin de pouvoir répondre à notre future stratégie « Urgence climatique » et finalement alimenter le fonds « réserve générale » de CHF 400'000.

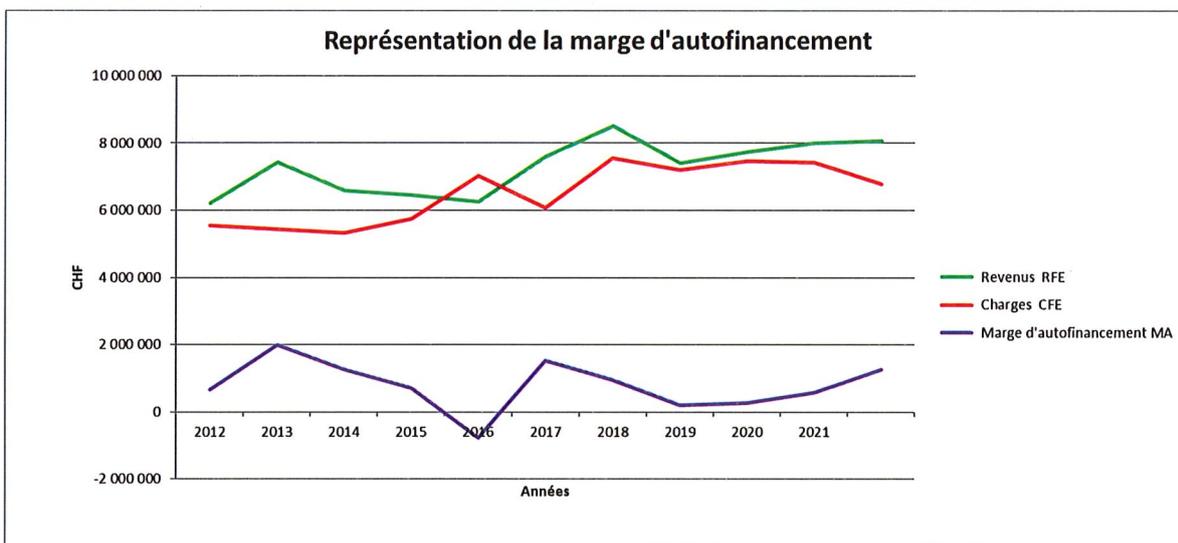
Si nous sommes très satisfaits du résultat obtenu et de la gestion permanente des deniers publics, et ce malgré la COVID-19, la Municipalité reste très dubitative sur la volatilité rencontrée cette année sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers. Si cette année le résultat est très positif dans notre exercice, nous pourrions nous retrouver dans une tout autre situation ces prochaines années.

L'exercice 2021 démontre des charges de fonctionnement épurées en baisse (- 8.4%) et des revenus de fonctionnement épurés en augmentation (+ 0.73%) ; l'impact sur la marge d'autofinancement s'en ressent puisque cette dernière s'établit à CHF 1'267'165.00, soit une capacité d'autofinancement à 15.73%, en forte amélioration de 116.28% par rapport à 2020.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.



Légende : Evolution 2012-2021 de la capacité d'autofinancement en %



Légende : Evolution 2012-2021 de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

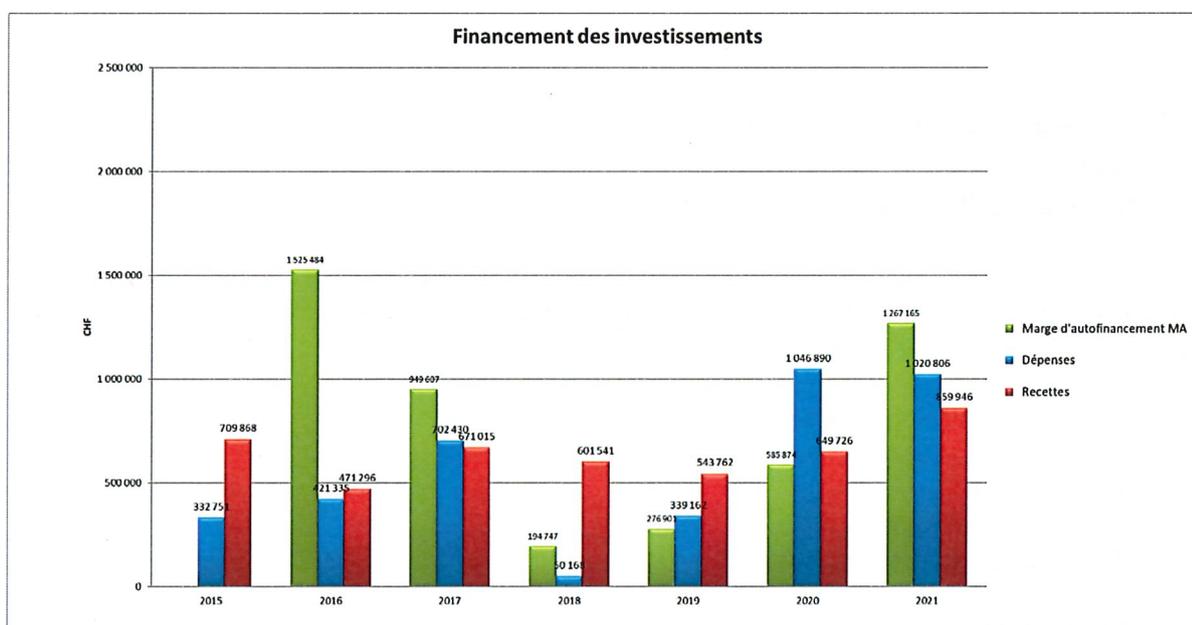


## 2.4 Investissements

La mise en relation des dépenses tirées du plan d'investissement et de la marge d'autofinancement calculée sur les comptes de fonctionnement, ajoutées à l'endettement actuel, a déterminé l'endettement maximum en cours de législature de CHF 12'699'712. Tenant compte de la marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité de fixer le montant du plafond d'endettement à CHF 18'500'000.- pour cette législature.

2021 a été une année qui a vu des investissements effectués au travers de différents préavis municipaux, dont les plus importants :

- Changement d'un véhicule de voirie
- Modification du plan d'affectation communal (PAC) et étude du règlement du plan d'affectation communal (RPACom).

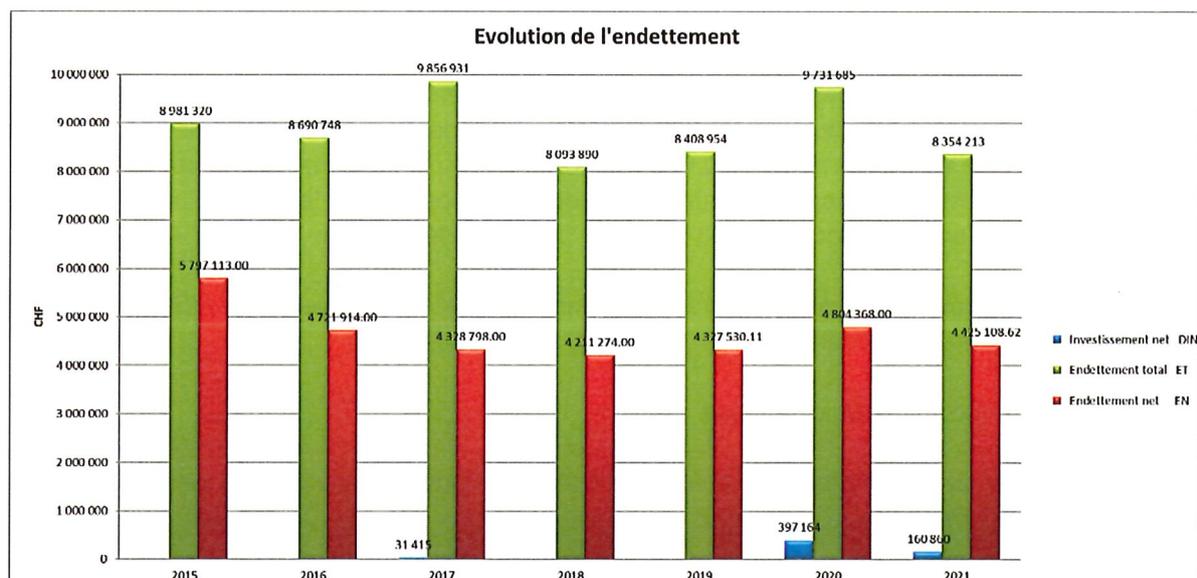


Légende : Evolution 2015-2021 du financement des investissements

## 2.5 Endettement

Après 3 années d'augmentation de l'endettement net et total, nous constatons à satisfaction une diminution de 7.90 % de notre endettement net, ceci grâce aux amortissements normaux et extraordinaires.

Notre endettement s'élève à CHF 4'425'108.62.



Légende : Evolution 2015-2021 de l'évolution de l'endettement

### 3 Domaines et bâtiments

#### 3.1 Forêts

##### 3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2021 bouclent avec un excédent de produits de CHF 199.83. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 207'255.12 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- Administration
- Exploitation des forêts
- Plaquettes forestières du Jorat.

##### ➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration pour lesquelles les communes participent selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde. Les heures effectuées dans le cadre de la gestion du personnel forestier de Jorat-Menthue sont facturées à la commune selon le prix de revient horaire. Le total des coûts atteint CHF 219'339.21. La participation nette à charge des membres est de CHF 151'418, une fois déduite la contribution de l'Etat aux tâches REMUN de CHF 55'568.25.- (59'847.- / TVA 4'278.75), plus une participation RPT < appui aux forêts privées > de CHF 7'799.45.- (8'400.- / TVA 600.55) et divers remboursements. La participation RPT ne devait plus être effective pour 2021 mais le canton a finalement décidé de la reconduire pour 2021 et 2022.

Les prévisions budgétaires sont majoritairement respectées dans l'ensemble, si ce n'est que le véhicule du garde a dû être remplacé, engendrant une dépense extraordinaire de Fr. 32'497.68. Par contre l'enveloppe des frais d'entretien du véhicule n'a pas été utilisée et l'ancien véhicule a pu être vendu. 2021 marquant la fin d'une législature, une journée de découverte en forêt a été organisée par notre garde forestier.



### ➤ Exploitation des forêts

Cette partie touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres des coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 199.82 sur un total de CHF 634'865.76, après participation demandée aux communes de CHF 88'700 (CHF 100.-/ha).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

➤ Subventions soins aux jeunes peuplements y compris subvention à recevoir évaluée à CHF 71'200.-	142'919.65
➤ Subventions dégâts aux forêts	38'824.95
➤ Subventions entretien forêts de protection	48'546.95
➤ Subvention « gibier »	28'338.00
➤ Subventions projets de biodiversité	<u>36'954.45</u>
➤ Total	<b>CHF 295'584.00</b>

Les forêts de Montilliez retrouvent un équilibre dans la gestion du patrimoine forestier de la commune. Les exploitations sont en baisse suite au réajustement des possibilités de coupe, fixées dans le plan de gestion de la commune. La possibilité annuelle actuelle est fixée à 390 m3. Elle sera réadaptée lors du prochain inventaire et de la révision du plan de gestion en 2028. L'exploitation des bois scolytés est en baisse. Les conditions météorologiques de l'année 2021 ont permis aux forêts de résineux de profiter d'une accalmie temporaire. Les interventions sylvicoles sont orientées sur un suivi des jeunes futaies et un contrôle sanitaire des vieux peuplements.

**Conclusions :** cet exercice est marqué par une nette amélioration de la gestion. Le faible impact des différents éléments climatiques pour 2021 est étroitement lié avec ce résultat satisfaisant. Le marché des bois de qualité a bénéficié d'une augmentation des prix au m3 de 12 à 15 %. Cela fait 20 ans que ces assortiments n'avaient pas connu une augmentation.

La révision des plans de gestion a fortement diminué les possibilités d'exploitation et ceci a aussi une répercussion sur l'obtention des autorisations de coupe pour la mise de bois.

Les efforts pour le futur seront axés sur les soins sylvicoles et l'adaptation des différents peuplements en lien avec l'évolution du climat.

### ➤ Plaquettes forestières du Jorat

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.

#### 3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

377.00 m3	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries, mise de bois	Total de 117 heures de travail du garde-forestier
-----------	---	---

La mise de bois 2021 n'a pas eu lieu en présentiel ; l'invitation adressée à nos administrés par le biais d'un papillon tout ménage pour commander son bois n'a retenu l'intérêt que de quelques personnes. Le rendez-vous de la mise de bois étant dorénavant supprimé, les demandes sont traitées via le garde forestier et la préparation des tas de bois long se fait par les bûcherons du groupement forestier. Les moules, soit 4 m3, sont traités désormais en boules de 1 m3 ; ce travail est confié aux employés communaux qui sont aidés par des personnes auxiliaires de la commune. La vente 2021 se monte à CHF 4'315.-, y compris la vente des sapins de Noël.



Suite aux intempéries du mois de février 2021, des travaux de génie forestier se sont déroulés à Dommartin (Coppet), dans le courant du mois de mai 2021. Le collecteur passant sous le chemin de Coppet s'est obstrué. L'affluent de la Menthue ne pouvait plus parcourir son chemin habituel. Le ruissèlement et le débordement du ruisseau ont nécessité de gros travaux de sécurisation.

- Intervention pour déboucher le collecteur (Menzi, camion pompe, main d'œuvre)
- Intervention pour la remise en état du lit du ruisseau, creuse de fossé, appel d'eau depuis le chemin, dégagement des bords du ruisseau (branches, déchets, etc.)
- Evacuation des matériaux inertes, déchets démolition, béton, déchets végétaux, plastique, etc.
- Construction en bois entrée du collecteur
- Pose de drain avec boulet évacuation des eaux
- Pose de barrière en mélèze et pose de billon fermeture de la place
- Reboisement, ensemencement et plantation de boutures
- Pose cunette, évacuation de l'eau.



Lit du ruisseau obstrué



Résultat après remise en état

Ces travaux sont à la charge de la commune pour un montant de CHF 45'255.20.- subventionné par le canton pour un montant de CHF 27'153.10, soit le 60%.

Le patrimoine forestier de la commune est en parfait état et en harmonie avec les objectifs sylvicoles fixés dans le plan de gestion. Il est suivi de manière minutieuse, en plein accord avec la nouvelle politique forestière suisse, soit des interventions en phase avec - et à l'écoute de - la nature.

## 3.2. Pâturage de Sugnens

### 3.2.1. Pâturage

Durant l'estivage 2021, nous ne relevons aucun changement notable concernant le bétail sur le site, soit génisses et vaches allaitantes, arrivées dès début mai. La saison 2021 a été difficile à gérer tout au long de la période d'estivage ; en effet la météo estivale a été pluvieuse et capricieuse, ce qui nous a obligé à enlever les bêtes à 2 reprises pour ne pas endommager les terrains. Nous avons pu compter sur deux collaborateurs pour s'occuper du pâturage durant la saison : M. Jules Jeanneret pour l'entretien des parcs et M. Fritz Hänni pour la surveillance du bétail.



### 356 Collège de Dommartin

La rénovation de l'ancien collège de Dommartin est terminée depuis le printemps 2021. Ce bâtiment comprend 3 appartements, le musée des Curchod, des WC pour le temple, ainsi que deux salles pour les sociétés locales. Le budget de rénovation a été respecté. Une visite pour les conseillers communaux a été organisée avant l'entrée des nouveaux locataires. Tous les appartements sont loués et le bâtiment vit une exploitation normale.

### 358 Collège de Poliez-le-Grand

Le toit de l'appartement nord a dû être partiellement rénové. Les tuiles ont été enlevées, une sous-couverture a été installée et les tuiles reposées. Quelques pièces de ferblanterie ont également été changées. Le coût de ces travaux se monte à CHF 18'953.-, montant qui sera pris en compte dans les futurs loyers versés par l'ASIRE.

### 364 Bâtiment communal de Sugnens ch. de la Lignée 1

Agée de plus de deux décennies, l'installation de chauffage et d'eau chaude de ce bâtiment est en fin de vie. La société PICT a été mandatée pour la réalisation d'une étude thermique, un CECB+. En 2022 une demande de crédit pour le changement de la chaufferie sera soumise au conseil communal.

### 372 Abris de protection civile de Dommartin

Tous les 10 ans, les abris subissent un contrôle de conformité par les services de la Protection civile. A la suite de la vérification de 2020, des travaux d'entretien ont été entrepris. La majeure partie de ces travaux a été réalisée par nos employés communaux (changement de joints, traitement d'éléments rouillés et nettoyage divers). Il a également fallu procéder au changement de 4 ventilations mécaniques. Ces travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée pour un montant de CHF 19'105.- et ont été financés par un prélèvement correspondant sur le fonds cantonal.

### 373 Refuge de Poliez-le-Grand

Au cours de l'été dernier, notre refuge a été victime d'une effraction : une porte a été fracturée, les aliments des locataires renversés, et l'extincteur a été percuté puis vidé dans la forêt. Les dégâts se montaient à CHF 3'479.50, montant pris en charge à 100% par notre assurance.

## 4 Travaux

### 4.1 Routes – Entretien

En 2021 nous avons créé le nouveau chemin pour le pâturage de Sugnens : en effet, en raison des contraintes venant de l'OFT, nous avons dû créer un nouvel itinéraire pour accéder au pâturage de Sugnens et démonter une partie de l'ancien chemin afin de condamner le passage à niveau du LEB. Pour le reste de nos routes, seul l'entretien courant a été effectué.

### 4.2. Cimetières

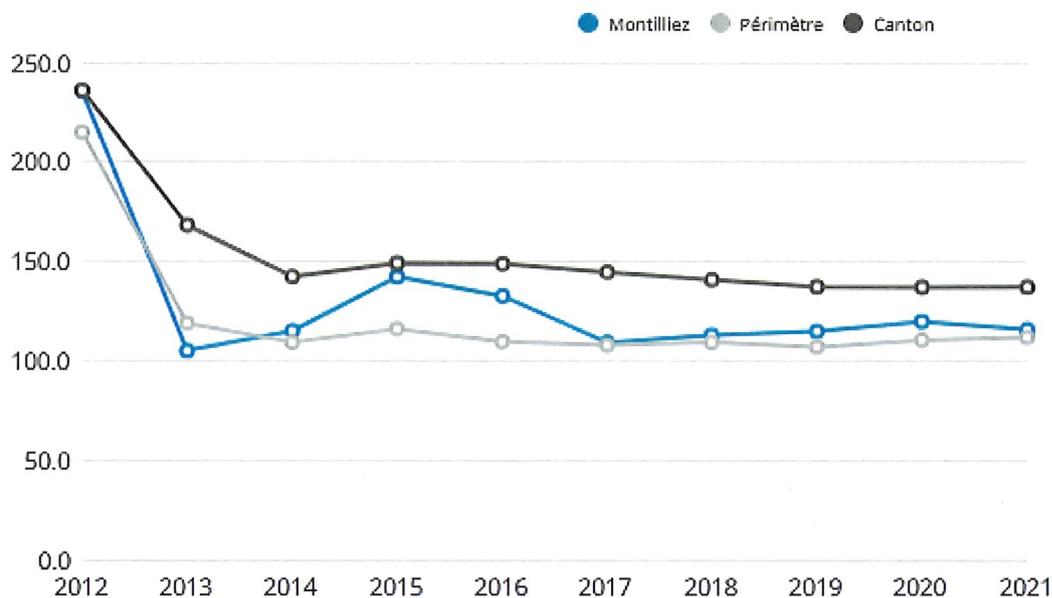
Nous avons procédé au changement de la haie du cimetière de Naz ; celle-ci venant vieillissante, nous l'avons donc arrachée et planté une nouvelle haie fleurie.

Pour les cimetières de Poliez-le-Grand, Sugnens et Dommartin, seul l'entretien courant a été effectué.

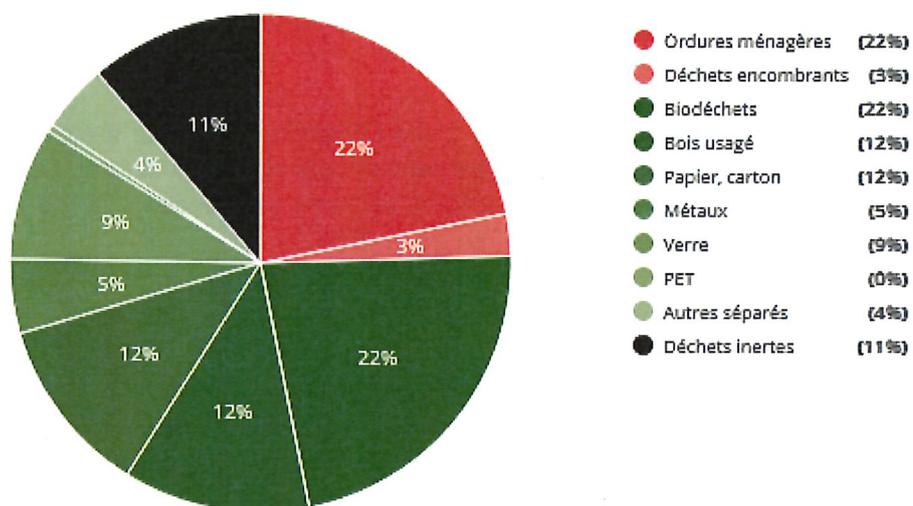


### 4.3 Ordures + déchets communaux

#### Ordures ménagères : Evolution 2012 - 2021 [kg/hab]



#### 2021 : Répartition déchets en [%]





Année	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Population	1 883	1 857	1 819	1 781	1 731	1 698	1 656	1 635	1 587	1 546
Taux de collecte séparée	64.2 %	63.7 %	64.6 %	62.3 %	63.9 %	60.8 %	64.4 %	66.8 %	74.6 %	58.6 %
▼ Ordures ménagères [t]	218.18	222.55	208.91	201.04	189.16	225.14	235.53	187.98	166.74	364.36
Commune [kg/hab]	115.9	119.8	114.8	112.9	109.3	132.6	142.2	115.0	105.1	235.7
Périmètre [kg/hab]	112.0	110.5	107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3	118.9	215.0
Canton [kg/hab]	137.3	137.1	137.3	140.8	144.7	148.7	149.1	142.4	168.2	236.0
▶ Déchets encombrants [t]	27.35	32.10	27.12	29.27	31.92	25.36	28.34	28.11	25.01	30.57
▶ Déchets communaux [t]	77.70	76.90	64.01	63.96	59.32	0.00	-	-	-	-
▶ Biodéchets [t]	222.80	204.92	214.58	174.78	154.78	165.87	111.06	81.90	236.10	183.90
▶ Bois usagé [t]	120.56	130.50	95.13	124.20	147.41	130.38	113.56	111.68	105.20	190.58
▶ Papier, carton [t]	115.23	110.21	115.98	103.34	114.66	96.97	118.99	104.35	113.49	87.74
▶ Métaux [t]	48.23	50.98	47.31	37.81	62.22	59.58	37.73	38.41	22.33	15.21
▶ Verre [t]	85.90	91.85	75.50	81.52	74.79	78.76	71.44	78.25	72.72	72.53
▶ PET [t]	4.77	0.00	3.85	4.58	0.00	0.00	4.96	4.96	5.50	5.12
▶ Plastiques (Hors PET) [t]	15.49	15.72	15.06	16.14	0.47	8.24	6.92	8.90	0.00	0.00
▶ Déchets spéciaux [t]	5.09	6.10	4.20	4.20	4.30	3.58	4.96	0.00	0.00	0.00
▶ Huiles [litres]	3 440.00	3 770.00	4 087.50	2 660.00	2 790.00	3 300.00	3 300.00	2 850.00	3 310.00	2 250.00

Evolution de 2012 à 2021

A noter : une diminution de 3.9 kg d'ordures ménagères par personne en une année.

En 2021, nous constatons que les déchets ont généralement diminué par rapport à l'année 2020, suite à la pandémie.

#### 4.4 Réseau d'égouts et épuration

Le suivi d'entretien est toujours exécuté sur le réseau EC et EU dans divers endroits de la Commune. Les intempéries du début de l'année nous ont permis de cibler des tronçons défectueux ; les curages et l'entretien nécessaires ont été réalisés. Les grilles et canalisations se trouvant dans les parties de routes et de chemin AF ont été nettoyées et contrôlées ; les remises en état nécessaires ont aussi été effectuées.

**La régionalisation de l'épuration région Echallens – Talent** comprenant les communes de Bottens, Cugy, Fey, Goumoens, Montilliez, Morrens, Oulens-sur-Echallens, Villars-le-Terroir et Echallens a été officiellement mise en place par le préfet le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ; les statuts ayant été validés par les communes concernées. C'est désormais sous le nom de ASET (Association intercommunale STEP Echallens Talent) que l'étude peut continuer son cours avec un comité directeur et un conseil intercommunal. Le CODIR va procéder, avec l'aide d'un BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage) à la construction de la nouvelle STEP, avec pour objectif d'être opérationnelle fin 2026.

La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est toujours pas concernée par une régionalisation du fait que le rejet des eaux traitées va en direction de la Menthue et non du Talent. Avec la nouvelle législature, un nouveau comité a été mis en place ; à noter que M. Frédéric Meylan, secrétaire et boursier parti à la retraite, a été remplacé par M. Pascal Pillonel, boursier de Montilliez.

#### 4.5 Eclairage public

Le réseau fonctionne dans sa totalité avec un éclairage LED, avec un abaissement de l'intensité de 23h00 à 5h00, même si ce n'est pas vraiment perceptible. La Municipalité vous rappelle que si vous constatez la panne d'un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe, qui transmettra l'information pour y remédier.



## 4.6 Aménagement du territoire

La révision du plan d'affectation communal suit son cours.

La Municipalité a soumis le deuxième projet du nouveau plan d'affectation communal à la DGTL le 18 janvier 2021 pour l'examen préalable. Le dossier est traité par les services des DGTL, DGIP, DGE et OFCO. Le délai légal de traitement est de 3 mois, mais nous avons dû patienter et finalement, avons reçu le rapport de cette consultation le 11 novembre 2021. Ainsi, les services cantonaux nous ont remis leurs conclusions avec 7 mois de retard.

A la suite d'un changement de ligne directrice au sein de la DGTL, il a été accepté un surdimensionnement incompressible de 190 habitants.

Le bureau Courdesse & associés a dû se remettre au travail pour ajouter les modifications demandées dans le rapport cantonal de l'examen préalable. La majorité des demandes sont contraignantes, ce qui signifie que si la commune ne les respecte pas, la DGTL fera un préavis négatif remettant en question l'approbation de notre dossier par le conseil d'Etat.

La Municipalité souhaite mettre le nouveau plan à l'enquête début 2022 pour respecter le délai de retour au canton au 22 juin 2022.

## 5 Instruction publique et cultes

### 5.1 ASIRE

#### 5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités, afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école, sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 21 fois et 12 préavis ont été traités.

#### 5.1.2 Bâtiments

Parc immobilier scolaire : au 1er janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Conformément à ce qui a été planifié dans le cadre de la Vision2020, et ensuite repris dans l'Ambition2030, au 31 décembre 2021, ce chiffre se monte à 20 sites scolaires.

Ainsi, au 31 décembre 2021, l'ASIRE est propriétaire des sites suivants :

- Collège des 7 Fontaines, Bercher
- Collège de Court-Champ, Echallens
- Collège des Trois Sapins (extension), Echallens
- Collège d'Etagnières, Etagnières (lot PPE)
- Collège de Goumoëns, Goumoëns (lot PPE)
- Collège intercommunal, Poliez-Pittet
- Collège de Thierrens



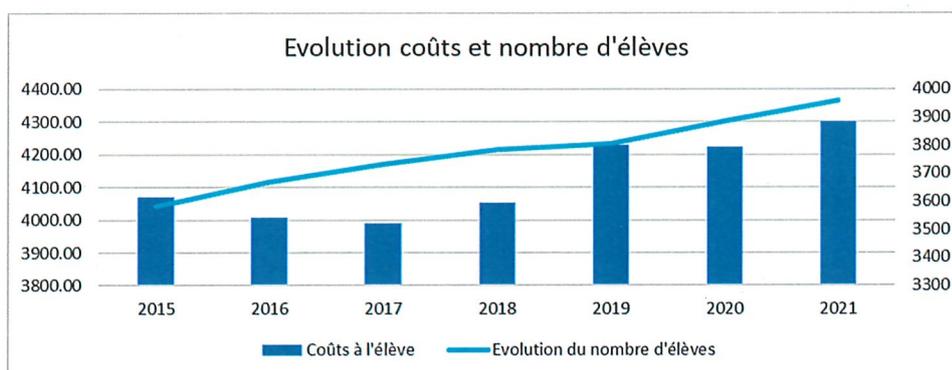
- Collège de Villars-le-Terroir
- Collège du Verger, St-Cierges.

### 5.1.3 Population et élèves

Entre 2020 et 2021, la population a augmenté de 344 habitants (+ 1.2%) et les élèves de 72 (+1.85%).

Le coût par habitant a augmenté de CHF 4.63 (+ 0.79%) et le coût par élève de CHF 6.44 (0.17%).

Grâce à la bonne gestion et malgré les nombreux investissements, le coût de l'élève en CHF a évolué de la manière suivante :



Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 3'958.

### 5.1.4 Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement est un lieu d'échange, d'information, de réflexion et de proposition émanant des différents acteurs de la vie scolaire. Le Conseil d'Etablissement est une conséquence directe de la modification de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) acceptée par le peuple vaudois en 2011.

Historique : en 2014, 2 Conseils d'Etablissements avaient été constitués pour répondre à la modification de la LEO et conformément au préavis 04-2014. Le CEt NORD (établissement primaire et secondaire Bercher - Plateau du Jorat) et le CEt SUD (établissements Emile Gardaz et Trois-Sapins) ont fonctionné jusqu'en 2019-2020, mais une réorganisation a été nécessaire lors de la création du nouvel établissement primaire Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet. À la suite de réflexions pour repenser l'organisation du futur CEt, le préavis 06-2020 concernant le règlement du Conseil d'Etablissement de l'ASIRE a été présenté et approuvé par le Conseil intercommunal de l'ASIRE le 23.06.2020. Ce préavis a abrogé l'ancien règlement de 2014.

Ainsi le nouveau Conseil d'Établissement de l'ASIRE est une seule entité de 32 personnes pour 4 commissions représentant les 4 établissements scolaires. Le Conseil d'Etablissement est un organe composé de quatre commissions, à savoir des représentants des milieux professionnels, politiques, de parents d'élèves scolarisés dans l'établissement et des représentants de la société civile. Chaque commission est représentée par 8 personnes. La situation sanitaire due au Covid-19 n'a pas permis à ce nouveau CEt de se constituer avant 2021. Ainsi, lors de la séance d'installation du conseil intercommunal du 26.08.2021, a eu lieu l'élection des 8 membres représentants politiques selon le périmètre des établissements scolaires pour le Conseil d'Etablissement de l'ASIRE.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site [www.asire.ch](http://www.asire.ch)



## 5.2 Cultes

### 5.2.1 Gestion des organistes

Pour la deuxième année, les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont fonctionné selon la Convention établie en 2019. Pour rappel, la commune de Montilliez est responsable de la gestion administrative des organistes et également la commune boursière. Nos frais liés à la gestion administrative des organistes sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition. La COVID a eu encore des conséquences importantes sur la tenue des cultes.

## 6 Police

### 6.1 Corps de police

En 2021, ce sont 156 événements qui ont concerné notre commune ; en voici un aperçu :

Animaux	13	↑	Véhicules suspects	8	↑
Accidents de circulation avec animal	16	↑	Cybercriminalité	6	↑
Dommages à la propriété	7	↑	Troubles de la tranquillité / Nuisances	8	↑
Accidents de circulation entre véhicules	7	↑			

*Les statistiques concernant le district et le canton peuvent être consultées sur le site <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/statistiques/>*

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie dans nos villages au moyen de radars et nous constatons que les résultats sont plutôt et toujours satisfaisants :

Poliez-le-Grand Rte d'Echallens	23.04.2021 11h20 à 12h25	250 véhicules contrôlés	<b>3 dénonciations</b>	Montilliez : 1.20 % Canton : 3.11 %
Poliez-le- Grand Rte de Bottens	03.05.2021 11h à 12h35 05.05.2021 15h10 à 16h35	487 véhicules contrôlés	<b>5 dénonciations</b>	Montilliez : 1.03 % Canton : 3.06 %
Poliez-le- Grand Rte de Moudon	15.06.2021 8h50 à 10h35	220 véhicules contrôlés	<b>2 dénonciations</b>	Montilliez : 0.91 % Canton : 3.2 %
Poliez-le- Grand Rte de Moudon	05.07.2021 14h45 à 16h45 07.07.2021 8h15 à 9h45	428 véhicules contrôlés	<b>9 dénonciations</b>	Montilliez : 2.14 % Canton : 4.31 %
Sugnens Rte de Dommartin	19.07.2021 13h55 à 15h55	468 véhicules contrôlés	<b>10 dénonciations</b>	
Poliez-le- Grand Rte de Moudon	19.08.2021 15h40 à 18h	575 véhicules contrôlés	<b>7 dénonciations</b>	Montilliez : 1.22 % Canton : 2.61 %
Poliez-le- Grand Rte de Moudon	30.09.2021 10h15 à 11h45	175 véhicules contrôlés	<b>3 dénonciations</b>	Montilliez : 1.71 % Canton : 4.71 %



Poliez-le-Grand Rte de Moudon	05.11.2021 6h10 à 8h10	434 véhicules contrôlés	9 dénonciations	Montilliez : 2.07 % Canton : 4.03 %
----------------------------------	---------------------------	----------------------------	-----------------	--

Par le biais des réseaux sociaux, abonnez-vous et restez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité :

<https://www.facebook.com/policevd>  
<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://twitter.com/policevaudoise>  
<https://instagram.com/policevd/>

Il est possible de s'abonner à la Newsletter mensuelle par inscription à effectuer sur le site internet [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch) – conseils et prestations – criminalité (aller en bas de page). Elle est organisée en trois parties différentes. La première partie, consacrée au conseil du mois, traitera de thématiques générales alors que la seconde partie, destinée aux conseils régionaux, abordera des thématiques spécifiques aux quatre régions différentes du canton de Vaud. La troisième partie, quant à elle, indiquera les tendances statistiques globales en matière de cambriolages, de vols, d'escroqueries, de cybercriminalité, d'incivilités et d'agressions. En plus de sa fonction informative, cette Newsletter a pour propos d'attirer l'attention de ses lecteurs sur le contenu du site internet [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch) et donc de les inciter à le consulter.

## 6.2 Défense contre l'incendie

En 2021, 111 interventions ont été comptabilisées, soit un peu moins que les 3 années précédentes. Les inondations et les feux représentent environ chacun un tiers des interventions.

Encore et toujours la pandémie ! Mais grâce à l'engagement de chacun, le SDIS a pu s'adapter à cette situation en perpétuelle évolution. Ce fut un défi de tous les jours pour un EM de milice comme le nôtre.

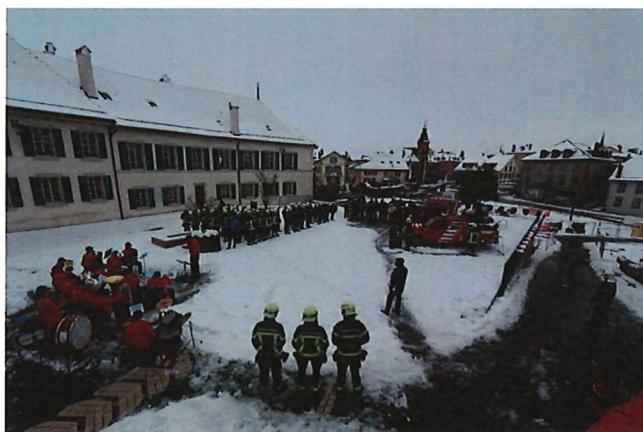
L'ECA continue sa fourniture en matériel de grande qualité. Cette année, entre autres matériels, ce sont les sites de Goumoëns (Larry 563) et de Pailly (Larry 561) qui ont reçu chacun un véhicule neuf modulaire multi-interventions VW de type T6. Il s'agit de sommes importantes investies par l'ECA pour le SDIS et les DAP du Gros-de-Vaud. Pour rappel, selon la loi, l'ECA finance partiellement et non pas en totalité le matériel des SDIS. Le reste est à la charge des communes.

### Passation de commandement :

Le CODIR a nommé le successeur du cdt Serge Wenger en la personne de Robin Duport, promu Major.

Le CODIR et l'Etat-major ont travaillé au remaniement de l'organigramme. Une présentation a été dispensée au CODIR puis à l'assemblée générale de l'association intercommunale qui ont tous deux validé les adaptations financières nécessaires à cette nouvelle structure qui revalorise les cadres à tous les échelons !

La passation de commandement, parfaitement orchestrée et organisée par le cap Jean-Marc Moret a été un succès.





#### Interventions :

Le Gros-de-Vaud a particulièrement été épargné par les intempéries, en comparaison avec les SDIS voisins et par rapport à l'année dernière : 111 interventions en 2021 contre 143 pour 2020.

Diminution également des interventions « pollution » : 12 contre 43 en 2020 !

Les interventions « feu » restent stables. Cette année, il n'y a pas eu à intervenir pour des sinistres de grande ampleur.





Désormais, tous les détachements d'appui : Pailly, Goumoëns, Montilliez, Jorat-Menthue et Etagnières sont équipés de ces nouveaux véhicules multifonctions.

#### CHF 25.59

c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère augmentation et reste globalement contenu.

### 6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Pour suivre la PCI du Gros-de-Vaud tout au long de l'année, reportages, photos, vidéos, et autres publications sont à voir sur les réseaux sociaux Facebook et chaîne Youtube, ainsi que sur le site internet [www.pci-gdv.ch](http://www.pci-gdv.ch).

La PCI n'a pas vraiment perçu le changement d'année puisque les hommes étaient encore actifs dans l'engagement COVID 19-2. Un changement d'année mais plusieurs missions à assurer : pas de vacances, pas de Noël, pas de Nouvel-An pour une petite partie des professionnels et plusieurs équipes de miliciens qui ont continué les missions en cours. La COVID ne connaît pas de pause. Malgré cet engagement, toujours sous la direction centrale de la Protection civile vaudoise, les Castors ont voulu garder un socle d'instruction et continuer à avancer dans les travaux planifiés. La COVID n'était plus une nouveauté mais personne n'aurait imaginé le niveau de ressources nécessaires et la longévité du bataillon NORD. Ce sont 372 astreints qui composent ces formations, dont 18 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100%, une secrétaire à 70% et une collaboratrice administrative à 50%.

Durant les 2 dernières années, en raison de la nouvelle loi qui a libéré bon nombre d'astreints, nos effectifs de la FIR ont été largement fluctuants. Passablement d'anciens s'en sont allés mais ils ont presque tous été remplacés par de nouveaux arrivants.



Le CR Nouveaux est dédié aux astreints fraîchement sortis de leur école de formation de base (équivalent de l'école de recrue pour la Protection civile) et confiés à notre région. Se déroulant sur deux jours, ce cours permet non seulement aux nouveaux promus de préparer des exercices / instructions / théories diverses et variées mais surtout de pouvoir présenter notre belle région et les activités aux novices. Une bonne intégration est la première marche vers la réussite des missions. L'objectif indirect est aussi de recruter du sang frais pour la formation d'intervention régionale (FIR).



Les sections aide au commandement et logistique s'exerçaient dans leurs rôles respectifs avec l'organisation et l'exploitation du poste de commandement ainsi que les tâches logistiques usuelles telles que la gestion du matériel, des infrastructures, de la centrale de transport et du ravitaillement (la cuisine). Ils ont aussi profité de remettre à jour les connaissances dans le domaine sanitaire (réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur) avec à la clé, pour les hommes du domaine assistance, une certification BLS/AED.

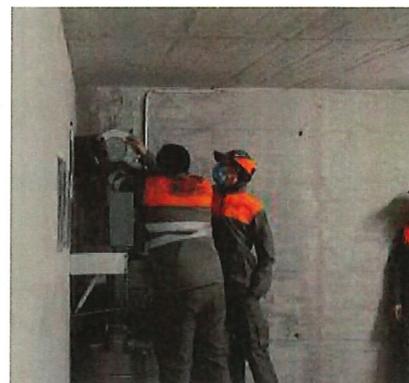
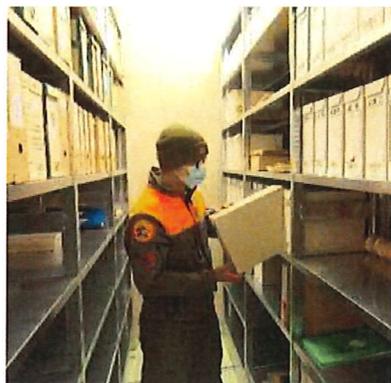


*Organisation de la semaine, poste de commandement mobile et instruction BLS/AED*

La PCI du Gros-de-Vaud a passé le cap en devenant prestataire de cours BLS/AED (Basic Life Support et Automatic Defibrillator Extern). L'ORPC Gros-de-Vaud est officiellement détentrice du label SRC (Swiss Resuscitation Council) et peut ainsi instruire et certifier les participants du cours BLS/AED complet ainsi que du cours BLS/AED compact.

Pour les pionniers, ils retrouvaient de l'instruction à la tronçonneuse avec l'appui toujours appréciable du garde-forestier de la région de Daillens.

La section assistance n'était de loin pas non plus en manque d'activités, avec notamment, et en plus des instructions de base, le rappel du fonctionnement d'un contrôle d'abri et l'intégration de la Protection de biens culturels dans cette même section. En effet, les quelques hommes présents ont été formés au recensement des archives communales avec une mise en pratique immédiate.



*Recensement des archives et contrôle d'abri*

### **ISU (intervention en situation d'urgence)**

L'année 2021 a compté 3 interventions en situation d'urgence pour notre région (sans compter la COVID). La première et la dernière étaient un appui aux sapeurs-pompiers alors mobilisés sur un feu de maison et un feu de ferme : 2 interventions totalement différentes pour les pompiers, mais relativement similaires. Les soldats du feu étant demandeurs d'une prestation logistique avec la confection de repas et en-cas pour les longues heures d'intervention. La deuxième intervention était pour un délestage autoroutier puisqu'un camion s'était retourné sur l'A1 et que tout un tronçon autoroutier a dû être fermé à la circulation. Dans un tel cas, la mobilisation est destinée à mettre en place un parcours de déviation garantissant ainsi la fluidité du trafic aux points stratégiques préalablement définis, tels que les carrefours ou giratoires connus comme étant problématiques dans ce genre de situation. Tant pour l'appui aux pompiers que pour le délestage, c'est un engagement connu et « habituel » pour les troupes. Ces 3 interventions se sont parfaitement bien déroulées.

### **COVID 19**

On prend les mêmes et on recommence, ou plutôt on continue. Toujours sous le commandement du bataillon NORD (ORPC Jura Nord-vaudois, Broye-Vully et Gros-de-Vaud réunis), les Castors ont continué les missions qui leur étaient confiées depuis 2020. Plusieurs missions, en plus de l'appui aux hôpitaux et aux EMS, sont venues compléter la liste d'activités pourtant déjà bien chargée. Tout au long de l'année, ils ont été actifs dans la vaccination de la population avec la mise en place de centres temporaires dans une première phase (tout en fournissant du personnel pour le centre de vaccination de masse de Beaulieu), puis avec un service de proximité dans un deuxième temps, et enfin avec de la vaccination à domicile en collaboration avec l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

En chiffres pour la région Gros-de-Vaud, entre janvier et août, 3150 jours de service ont été effectués par 234 personnes. Pour le mois de décembre notre région a principalement fourni le personnel pour la conduite des opérations avec 8 hommes ayant accompli 31 jours de service. Dans un tel contexte pandémique, l'année 2021 a été exceptionnelle en termes de jours de services accomplis au profit de l'opération COVID.

La population peut être fière de son système sécuritaire et dormir sur ses 2 oreilles. Malgré une baisse drastique des effectifs, l'entier des missions a été honorée, et avec brio.

Cela a un impact non négligeable sur le monde du travail et sur l'économie puisque temporairement, des employés et indépendants sont retirés de leur emploi. Mais lorsqu'on effectue une pesée d'intérêts, le bilan reste positif. Ces quelques sacrifices demandés ont, entre autres, permis de maintenir un système de santé à flot tout au long de l'année.

**CHF 22.57** c'est le coût annuel à l'habitant.



## 7 Sécurité sociale

### 7.1 EFAJE - <http://efaje.ch/>

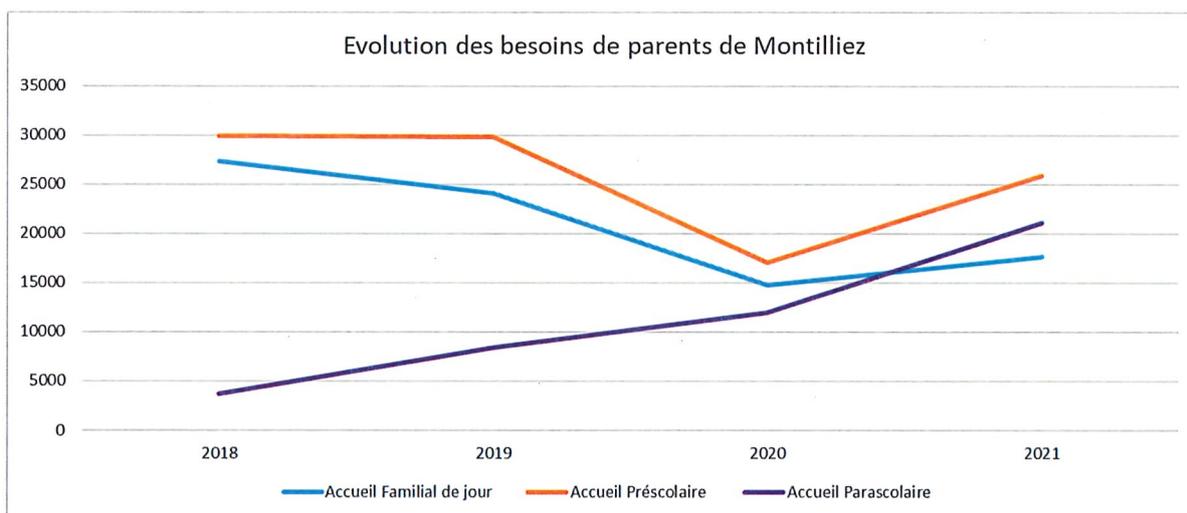
(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.

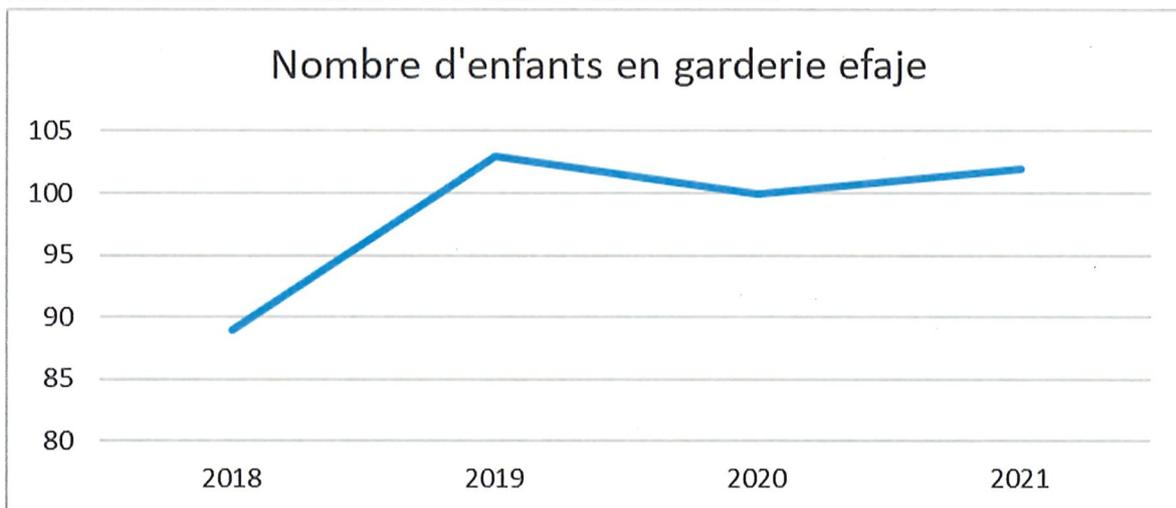
Les contributions de Montilliez à l'EFAJE se déclinent ainsi :

- Administration générale : CHF 8.50 (coût à l'habitant)
- Accueil familial de jour : CHF 3.46 (coût à l'heure consommée)
- Accueil préscolaire : CHF 5.36 (coût à l'heure consommée)
- Accueil Parascolaire : CHF 5.20 (coût à l'heure consommée)

Nous pouvons constater à satisfaction que la consommation des heures en 2021 est en augmentation et prouve que la structure de l'Efaje est à nouveau une réponse à un besoin des parents post COVID.



Nombre d'enfants de la commune de Montilliez utilisant le réseau





## 7.2 ARASPE - <http://www.araspe.ch> (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (Araspe) offre des prestations liées aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

L'appui social s'adresse à toute personne en difficulté (art. 25 LASV) domiciliée ou en séjour dans le canton et qui dispose d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement, à l'exception des personnes visées par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (art.4 LASV et 1<sup>er</sup> al. 2 RLASV). L'appui social est alloué en priorité aux bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), lesquelles doivent faire tout leur possible pour retrouver leur autonomie financière et socioprofessionnelle (art 40 LASV). Un défaut de collaboration du bénéficiaire avec la CSR entraîne des sanctions.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'intervention en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle. Les mesures d'insertion sociale sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures, visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière, offrent un accompagnement permettant de :

- Accéder à une formation,
- Se remettre en activité,
- Développer des compétences,
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

### Jeunes :

Des prestations ciblées pour les personnes âgées de 18 à 25 ans, comprenant les thématiques de l'emploi, de la formation, des projets et de l'argent. Une aide dans la recherche de solution concernant les problématiques de logement, d'addiction, de dettes et d'ordre familial.

### Seniors :

Des informations concernant les prestations financières et les assurances sociales en lien avec chaque situation, mais également une aide ainsi qu'une écoute attentive et confidentielle pour trouver des solutions aux problèmes.

### Adultes :

Des prestations allant du minimum vital aux prestations cantonales et fédérales, une écoute attentive et confidentielle, ainsi que le soutien nécessaire pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, notamment dans le domaine de l'emploi, du budget, du logement, de la problématique liée à l'addiction, ou d'ordre familial.

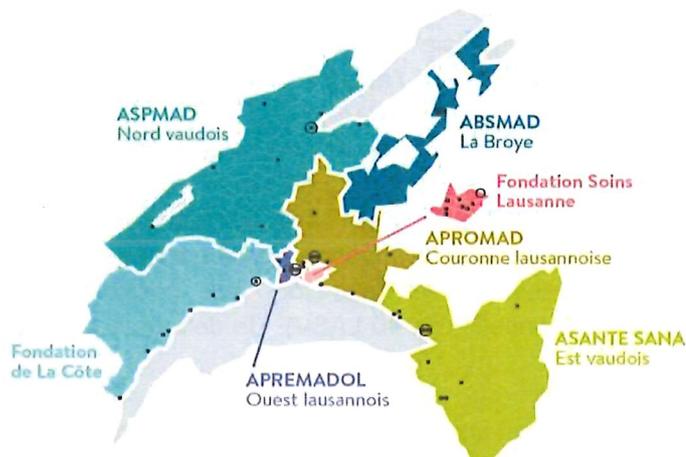
L'ensemble du personnel de l'ARASPE, travaille et participe au maintien de la cohésion sociale et à la préservation de la dignité humaine dans notre région, en collaboration avec les différents partenaires. C'est une aide pour les personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psychosociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.



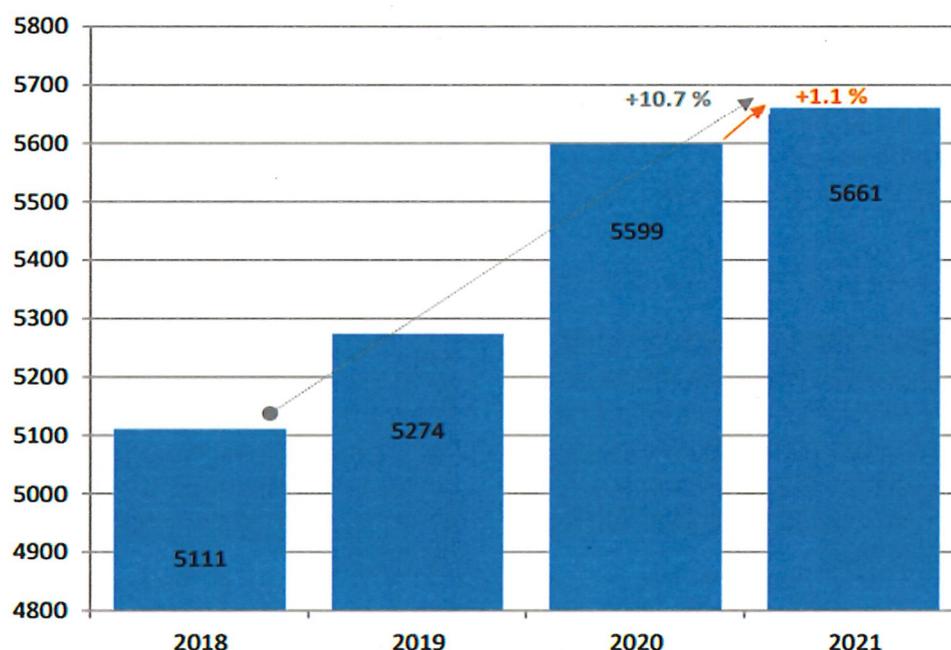
### 7.3 APROMAD

(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

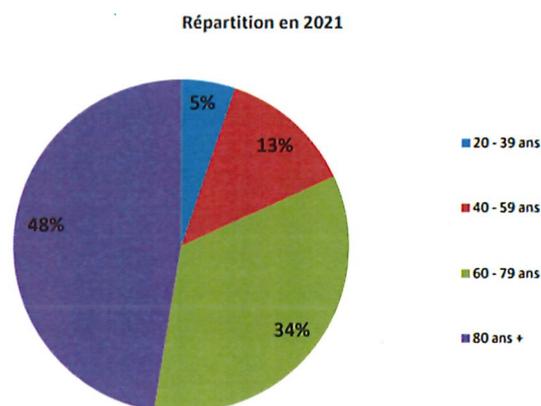
La grande nouveauté en 2021 fut la mise en place, sur l'ensemble du dispositif AVASAD, d'une campagne de vaccination à domicile pour les personnes ayant de grandes difficultés à se mobiliser. Celle-ci a démontré la réactivité et la cohérence du dispositif qui en moins de 10 jours a su mettre en place une organisation de vaccination à domicile complexe et efficiente.

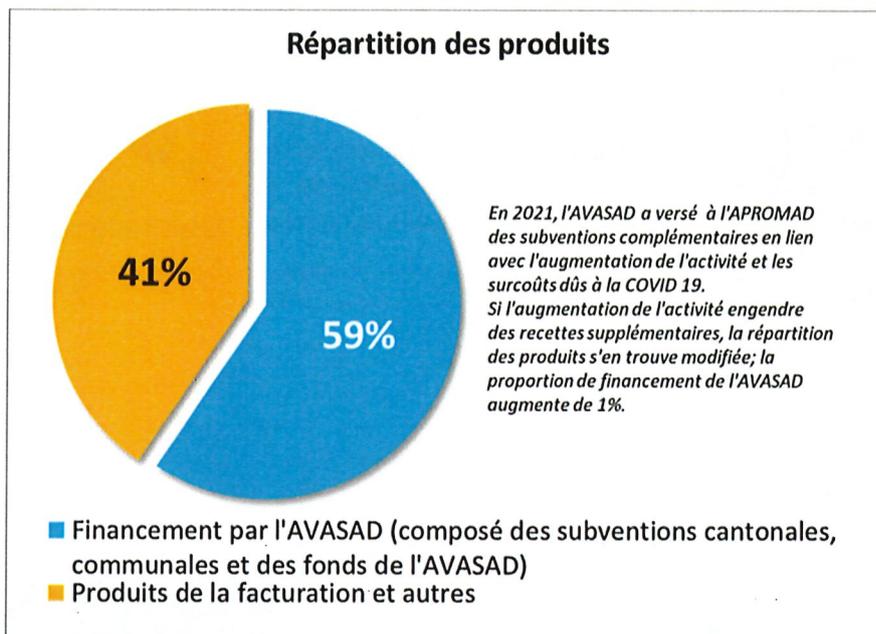


Nombre de clientes et clients ◊ 2018-2021



L'activité des CMS auprès des personnes rencontrant des problèmes de santé mentale a été particulièrement intense en cette deuxième année de pandémie, le contexte socio-sanitaire accentuant les troubles psychiques préexistants de certains et en fragilisant d'autres. La croissance d'activité a été particulièrement marquée pour le service des soins infirmiers pédiatriques.





**AVASAD** (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile)

**Arrêt du financement des communes à fin 2019 et reprise par le Canton dès 2020**

Conformément à l'accord conclu en 2018 entre l'État de Vaud et les communes, 2019 aura été la dernière année où les communes vaudoises ont participé directement au financement public de l'AVASAD (73,5 millions de francs ; 19%) en plus du soutien du Canton (175,6 millions ; 45%).

#### 7.4.1 Bibliothèque régionale Echallens - <http://www.bibliotheque-echallens.ch>

La Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Pendant trente ans, ces bénévoles motivées ont géré et fait vivre la bibliothèque avec beaucoup d'enthousiasme et savoir-faire.



Avec le soutien d'un partenariat de communes, et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et fait partie du Réseau vaudois des bibliothèques Renouvaud - Ecoles et Lecture publique. La BRE met à disposition plus de 27'312 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeu, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, e-books, etc.

Horaire - Ouverture publique :

Lundi 15h00 - 17h00  
Mardi 17h00 - 20h00  
Mercredi 16h00 - 18h30  
Jeudi 15h00 - 17h00

- 16 communes partenaires qui paient annuellement une contribution de CHF 2.50/habitant
- Des abonnements attractifs :  
Jeunes (0-18 ans) : gratuit  
Adultes : CHF 40.-/an.



### 7.4.2 Ludothèque à Echallens



Située au Ch. du Grand-Record 54B à Echallens, cette structure bénéficie de notre soutien de partenariat et l'abonnement familial annuel y coûte ainsi moins cher.



Début 2021 le catalogue est riche de 2458 jeux et jouets.

### 7.6 Défibrillateurs

Rappel des emplacements des 4 armoires avec défibrillateurs, une dans chaque village :



**Grande salle  
Dommartin**



**Four à pain Naz**



**Admin. communale  
Poliez-le-Grand**



**Ch. de la Lignée 1  
Sugnens**

## 8 Services industriels - Service des eaux

Pour la fourniture d'eau potable, tous les villages de Montilliez sont raccordés aux associations respectives, soit AIAE et AIEHJ.

La norme Chlorothalonil est toujours en vigueur ; dans le rapport 2020 nous vous informons que l'OFCO (Office de la Consommation) avait donné son accord pour continuer à consommer l'eau des sources des associations respectives pour autant que le taux ne soit pas exagérément élevé.

Rappel de la norme : une norme européenne risque de compliquer la production des sources de nos deux associations ; pour les prochaines analyses, une valeur de substance va changer : en effet il s'agit du Chlorothalonil et surtout de trois de ses métabolites (on entend par métabolite : composé stable issu de la transformation biochimique d'une molécule initiale par le métabolisme) ; plus les molécules passent de temps dans le terrain pour atteindre la zone de source, plus les métabolites se développent. Le changement de cette norme, qui devient selon les exigences « pertinente » va certainement affecter les analyses de nos eaux de source. Des explications plus précises seront transmises avec certainement des conséquences quant à nos captages d'eau de source. Cependant, il faut souligner que le Chlorothalonil a toujours été analysé, mais que cette norme, en devenant pertinente, se divise par 10, ce qui impacte le résultat d'analyse.



Au cours de l'année 2021, avec le concours du Service de l'eau de Lausanne, des essais de traitement de l'eau ont été mis en place, soit :

- Le charbon actif avec ozonation
- La nano fibre creuse, il faut traiter les rejets
- Le carbo +, il n'est pas encore concluant
- L'osmose inverse, il faut reminéraliser l'eau.

Nous sommes toujours en attente de résultats. Il est aussi proposé pour 2022 de faire un essai à Oppens (source 160 l/min) avec la remorque d'Aquafides ; à voir les résultats et aussi l'impact financier au m<sup>3</sup> d'eau traitée.

Les résultats d'analyses sont affichés au pilier public et disponibles sur le site internet communal.

Pour les deux associations un dossier d'autocontrôle va être fourni à l'OFCO, dossier traité par les fontainiers qui doivent indiquer un certain nombre de points sur les réseaux, les sources, les réservoirs, le débit des sources et leurs emplacements, les moyens et solutions à disposition en cas de pollution, les personnes de contact, les entreprises de contact en cas de panne ou de rupture de conduite. Les auditions des communes auront lieu en 2022 par l'OFCO. La communication entre l'AIAE et l'AIEHJ est toujours aussi complémentaire.

<b>L'AIEHJ</b>	<b>L'AIAE</b>
Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat	Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs
<b>L'AIEHJ</b> regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Rossenges et Montilliez.	<b>L'AIAE</b> regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Vuarrens, Penthéraz, Goumoens, Fey et Montilliez.
approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE.	fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand.
La production annuelle 2021 des sources représente 657'127 m <sup>3</sup> , dont 34'032 m <sup>3</sup> pour Dommartin.	L'eau gérée en 2021 représente 1'364'818 m <sup>3</sup> répartis par une production des sources de 762'975 m <sup>3</sup> + achat à Eau Lausanne de 246'832 m <sup>3</sup> et à l'AIEHJ de 355'011 m <sup>3</sup> .
	L'AIAE assure le besoin en eau pour environ 15'800 habitants.



## 9 Conclusion

L'année 2021 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité et ce, malgré les conditions sanitaires.

En 2022 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes, en plus de la gestion courante de la Commune:

- Crédit d'étude pour la réfection complète de l'Auberge
- PaCom 2 (Hors zone à bâtir)
- Changement des conduites ch. du Battoir et de Pré-Morex à Sugnens
- Agrandissement des locaux de l'Administration communale
- Finalisation du PaCom 1
- Changement du système de chauffage, installation d'une PAC à la Lignée 1 à Sugnens
- Démontage du réservoir de Naz
- Amélioration du niveau parc et promenades
- Etude du changement de chauffage et douches à la grande salle de Poliez-le-Grand
- Travaux en collaboration avec l'ARGdV pour la mise en valeur du Pâturage.

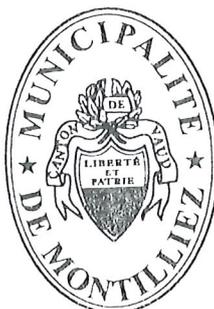
Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour la confiance témoignée tout au long de l'année.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

D. Leuba



La Secrétaire :

M. Pahud